

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 20 mars de l'An Deux Mille Vingt Trois à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 13/03/2023, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, BARIOU Marie-Pierre, STEFANUTTI Isabelle, THOMAS Sébastien, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, CLEMENT Isabelle, LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, POULMARC'H Bertrand, JAFFRY Bernard, TANGUY Christine, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à TANGUY Christine  
POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à Dominique TILLIER  
CHANTREAU Katell, pouvoirs à STEFANUTTI Isabelle  
GUET François, pouvoirs à GRIJOL Christian  
GUILLEMOT André, pouvoirs à LE MOIGNE Philippe

Secrétaire de séance : BARIOU Marie-Pierre.

### Délibération N° 28-2023

**Objet : Négociations annuelles obligatoires-service eau et assainissement-exercice 2023**

**Rapporteur : Philippe AUDURIER**

Douarnenez communauté, pour son service eau et assainissement sous statut SPIC (service industriel et commercial), est tenue réglementairement de recruter des agents sous contrat de droit privé, qui sont désormais 21. Pour ceux-ci, doivent se tenir annuellement des NAO (négociations annuelles obligatoires), au nom du dialogue social qui est instauré dans la collectivité et selon les termes de la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement.

La champ des NAO est large : rémunération, temps de travail, égalité homme/femme, qualité de vie au travail... (article L.2242-15 et 2242-17 du Code du travail).

Au titre de l'exercice 2023, des NAO ont eu lieu, sous forme de deux réunions. Les échanges ont porté sur un ensemble de sujets : qualité de vie au travail, augmentation de la valeur faciale des tickets restaurants, rémunération...

Il a par ailleurs été décidé de travailler sur la méthodologie et le cadre des futurs NAO, qui se tiendront en 2024.

Les NAO 2023 ont abouti sur l'approbation des propositions suivantes :

Sur les rémunérations, compte tenu d'une inflation calculée en 2022 à 5,9% sur l'année, il est décidé une augmentation globale des rémunérations de 5% pour les agents en poste au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette augmentation est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et sera donc rétroactive.

**Vu l'avis favorable du CST du 23 février 2023,**

**Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 27 février 2023,**

**Vu le bureau communautaire du 15 mars 2023,**

**Il est proposé, sous réserve de l'adoption du budget primitif, :**

- D'approuver l'augmentation de 5% de l'ensemble des rémunérations de droit privé des agents du service eau et assainissement de Douarnenez communauté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, présents sur leur poste au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- De dire que les crédits sont inscrits aux budgets primitifs eau et assainissement pour l'exercice 2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 20 mars 2023.

Le Président,  
Philippe AUDURIER

